

Compte-Rendu de la Commission Pédagogique du Jeudi 30 janvier 2017

Présents : L. Arnaud, V. Bazin, M. Boulanger, V. Charlot, M. Clermont, J-P. Doutreloux, C. Duces, J-P. Genolini, B. Grosjean, I. Harant-Farrugia, M-A. Jabin-Dorvilma, S. Joffroy, Ch. Malaurie, G. Ounas, C. Pillot, S. Rapha, Y. Segalovitch, S. Tolot, G. Tormos,

Invitée : Ch. Marchand

Excusés : J. Duclay, A. Ille, J. Tallet, S. Vaucelle, B. Watier

1. Election du nouveau Vice-Doyen à la pédagogie et la formation

Comme prévu il y a 3 ans, le mandat de Vice-Doyen de Lionel Arnaud est associé à celui de Bernard Thon et prend donc fin cette année, ce dernier ayant anticipé la fin de son doyennat. Jean-Paul Doutreloux ayant par ailleurs été élu le mois dernier pour lui succéder, l'élection d'un nouveau Vice-Doyen s'impose.

Suite à un appel à candidature, seule Caroline Duces s'est portée volontaire. Après avoir rapidement expliqué les raisons de sa candidature, qui font suite aux sollicitations de Jean-Paul Doutreloux mais aussi de la volonté de Caroline Duces d'impulser une réflexion sur nos méthodes pédagogiques au sein de la F2SMH, une courte discussion et un vote à bulletin secret est organisé.

**Caroline Duces est élue
Vice-Doyenne à la Pédagogie et la Formation
à l'unanimité des présents.**

Il est rappelé que ce vote est consultatif, et qu'il doit être confirmé en Conseil de Faculté.

Lionel Arnaud précise par ailleurs que, en accord avec Caroline Duces, il restera en fonction jusqu'à la fin juin, pour finaliser certains dossiers et permettre une transition en douceur.

2. Informations diverses

✓ Dates de remise des rapports de stage

1ère session : 9 mai avant 15h00

Apas L2 : 2 Mai

2ème session : 19 juin avant 15h00

✓ APPN Parapente TC L2 : utilisation des WE

Laurence Rodriguez demande l'autorisation, dans le cadre de l'enseignement de l'APPN parapente TC L2, d'utiliser les weekends afin d'avoir la possibilité de pouvoir passer ses 4 groupes, soit 4x14h. Dans la mesure où mes moments banalisés pour les stages APPN peuvent ne pas être suffisants car les aléas de la météo ne sont pas prévisibles et les conditions d'apprentissage en toute sécurité de cette activité sont particulières (vent quasi nul).

Les étudiants ont été prévenus de cette possibilité d'utilisation des weekends, sous réserve d'obtenir l'accord de la CP. Laurence Rodriguez s'engage à ne pas utiliser le weekend avant leurs examens.

Cette demande est approuvée à l'unanimité

✓Candidature Enseignant-référent en e-formation et numérisation des enseignements

Un appel à candidature a été diffusé le 15 mars dernier. Hervé Tribet est candidat.

Plusieurs questions sont posées par les membres de la CP :

- quelles seront les missions exactes de cet enseignant-référent ?
- quelle place et quelle pertinence de l'e-formation dans nos enseignements ?
- par qui sera-t-il rémunéré, la F2SMH ou l'UPS ?
- un rapport d'activité devra être demandé chaque année à cet enseignant-référent.

Des précisions seront demandées au groupe GRAPPE par le Pdt de la CP.

✓Groupe MCCA

L'objectif du groupe de travail est de clarifier les attendus des MCCA et de définir quelques règles qui permettront aux enseignements et aux étudiants de mieux comprendre le contrat signé entre eux au travers des MCCA. Pour mémoire, les MCCA regroupent la Charte des Examens, les Règles de progression en Licence et Master et les règles formation par formation.

L'ensemble doit être voté en CFVU au plus tard 1 mois après le début des cours de la formation. C'est pour quoi le calendrier suivant a été proposé :

- vote sur les règles de progression et sur les éléments de cadrage pour la constitution des MCCA au niveau formation en CFVU le 23 mai 2017 (documents finalisés pour le 15 mai au soir)
- passage des MCCA par formation aux séances de la CFVU programmées en juillet et septembre.

Au cours de la réunion qui s'est tenue le 3 mars, des précisions ont été données sur les différents axes de travail :

Règles de progression Licence :

Revoir les règles de compensation en licence (après analyse juridique, un semestre compensé implique que 30 ECTS sont acquis)

Règles de progression spécifique aux LP : approfondir la question des coefficients par rapport aux ECTS et les proportions entre UEs (il ne peut y avoir un rapport de plus de 3 entre les ECTS , ce qui cause problème au niveau de l'UE du stage dont le nombre d'ECTS dépasse souvent cette proportion) - relire l'arrêté des LP

Règles de progression Master :

Revoir le paragraphe admission en M1

Revoir la notion de redoublement

Préciser les UE de professionnalisation (stages et projets tuteurés) en fonction du caractère optionnel ou non.

Règles au niveau Formation:

Des lors qu'il est question de CC, préciser le nombre et le type de contrôle : une seule note peut être saisie dans Apogée mais elle peut être calculée à partir de plusieurs évaluations. Il faut distinguer le CC type TP du CC sur table ou oral.

Indiquer s'il y aura des contrôles surprise (étudiants salariés)

Revoir les conséquences des absences : un étudiant peut il être-défaillant au CC ? (possibilité de décrire plus précisément dans Apogée)

Préciser le mécanisme de report de notes de 1^{ère} en 2^{ème} session

Préciser ce qu'est une UE mutualisée, sujet identique au sein d'une mention

Fournir et expliciter le document Apogée avec une légende

Harmoniser l'évaluation stages et projets : définir si oral/écrit/soutenance (partager le même vocabulaire)

Préciser la prise en compte de l'assiduité de manière générale

Prendre en compte les conditions particulières d'examen (Handicap, SHN, Salariés ...)

Etre vigilant par rapport aux intervenants extérieurs professionnels.

Les documents officiels et passés sont envoyés à tous (arrêté de licence, cadre national, règles de progression master et licence, charte des examens, lettres de cadrage antérieures, et conclusion de la précédente campagne sous forme de lettre). Plusieurs réunions sont programmées dont l'objectif est de finaliser un document. Chaque participant.e doit avoir lu le document et apporter sa contribution.

17 mars : 15h30 à 17h : finaliser les règles de progression Licence

21 mars : 14h à 16h00 : 1^{er} travail sur les règles formation

05 avril : 9h à 11h00 : finaliser les règles Master

Les réunions seront à fixer en fonction du degré d'avancement de chaque sujet ; il restera au minimum la finalisation des règles formation.

Le conseil des étudiants prend en charge la 1ere revisite de la charte des examens

✓ **Troisième Programme d'investissement d'avenir (PIA 3) 2018-2022**

L'enseignement supérieur et la recherche bénéficieront de 5,9 milliards d'euros sur les 10 milliards prévus dans le cadre du PIA 3.

Ecoles universitaires de la recherche (sélection Vague 1 annoncée : Octobre 2017)

Différence notable avec les précédents PIA, pour le moment, il n'y a pas de financement prévu pour une troisième vague d'Idex ou d'Isite. Le PIA doit favoriser la consolidation d'universités de recherche, "par le biais de démarches incitatives plus ciblées". Ainsi, "les universités, les écoles, les organismes de recherche reconnus comme Idex et Isite doivent maintenant être encouragés à bâtir des stratégies plus intégrées (...) : stratégie scientifique, stratégie des formations attractives, stratégie RH, stratégie d'alliances (nationales et internationales)." Les moyens du PIA 3 consacrés à cette action, soit 700 millions d'euros, viseront donc à amplifier la démarche intégrative des Idex et Isite déjà labellisés, et devront encourager "l'affirmation des identités collectives, visibles sur le plan international, efficaces sur le plan local".

Dans un objectif de valorisation de l'excellence, un appel à projets sera lancé afin de constituer des "écoles universitaires de recherche". Il est doté de 300 millions d'euros. "Une telle école rassemblerait en son sein des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou des laboratoires de recherche de très haut niveau", à l'image d'une *graduate school* anglo-saxonne. Si une école universitaire constitue un projet totalement nouveau, elle pourra également regrouper sous sa bannière des projets déjà financés à travers les précédents PIA. "L'école deviendrait le seul objet conventionné PIA et reprendrait les objectifs et les financements Labex et Equipex avec un financement complémentaire notamment pour les formations." Les modalités de recrutement de leurs étudiants se feraient "dans un cadre réglementaire rénové", précise le CGI. L'idée est donc de donner une suite aux laboratoires d'excellence (Labex). Ces écoles universitaires de recherche seraient un moyen de prolonger le soutien en ajoutant une dimension formation dès le niveau master, ou d'en faire émerger de nouveaux. Pour les universités, ces écoles seront donc un outil d'attractivité en valorisant des formations adossées à des laboratoires de recherche "d'excellence" et de financer en partie ces laboratoires. Pour les étudiants, la création de ces écoles est un moyen de faire passer un message : "Plutôt vous vous initiez à la recherche, meilleure sera votre formation, et mieux vous pourrez la valoriser à l'international".

Nouveaux Cursus à l'Université (clôture de l'appel à projet : 14/06/2017)

Sur le volet enseignement et formation, ce PIA est "nettement plus investi" que les précédents, insiste le CGI. Ainsi, 750 millions d'euros seront consacrés au soutien à l'innovation pédagogique, notamment dans l'enseignement scolaire (500 millions d'euros) et au développement de nouveaux cursus à l'université, (250 millions d'euros).

Le PIA 3 veut aller au-delà "des simples démonstrateurs d'innovation Idefi/Idefi-N", en soutenant par exemple des actions de réorganisation profonde des parcours universitaires, notamment en licence (dite « professionnalisantes »). L'action Idefi-N devrait néanmoins "être poursuivie et amplifiée, en ciblant plus particulièrement les modèles innovants d'accès aux contenus et d'interactions" (transversalité du numérique). Une attention particulière sera également portée à l'offre universitaire de formation tout au long de la vie.

Cf. documents joints.

3. Elaboration du Règlement intérieur de la F2SMH

✓Synthèse des décisions prises par la CP depuis 2013

Dès leurs prises de fonction il y a 3 ans, Bernard Thon et Lionel Arnaud ont souhaité mettre en œuvre un Règlement intérieur pour la F2SMH. L'idée est capitaliser l'ensemble des décisions prises en CP et en CF. Ce travail est poursuivi par la nouvelle équipe de direction, avec l'idée d'aboutir à un document finalisé au plus tard en juin prochain.

Un premier document de travail, qui synthétise les décisions de la CP depuis 3 ans, a été diffusé par L. Arnaud aux membres de la CP (*document ci-joint*).

✓Modalités de validation des stages

Dans cet ordre d'idée, il apparaît nécessaire de rappeler et préciser les règles suivantes en matière de validation des stages :

1. Aucun stage ne doit être validé si la convention n'a pas été déposée AVANT le début du stage ;
2. le stage doit rentrer dans le cadre réglementaire prévu (la convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début du stage) ;
3. Le stagiaire doit remettre en fin de stage une attestation de sa structure sur le volume horaire effectué et le paiement d'une gratification s'il y a lieu. Le directeur de stage de la F2SMH doit également s'assurer de la réalité et de la conformité du stage effectué ;
4. La convention doit d'abord être signée par le lieu de stage, puis par le tuteur universitaire, et enfin par la Présidence (P/O le Vice-Doyen à la Pédagogie) ;
5. Un rapport de stage doit être réalisé par l'étudiant afin d'attester de la qualité du travail effectué au cours du stage et des compétences acquises ;
6. Une évaluation croisée, du stagiaire et de la formation par la structure d'accueil ; et de la structure d'accueil par le stagiaire, doit être effectuée.
7. Aucun diplôme ne peut être délivré si l'expérience de stage n'a pas été validée par la structure d'accueil.

✓Charte d'utilisation des services de communication publique de la F2SMH (projet)

Un écran d'information est désormais installé dans le hall d'accueil de la F2SMH. De même, un nouveau site internet sera bientôt mis en service. Afin de définir les règles d'usage de ces nouveaux services, mais aussi de notre messagerie, une Charte d'utilisation est en cours d'écriture (*cf. document joint*). Les personnels et les étudiants sont invités à y contribuer.

4. Point sur les capacités d'accueil 2017-18 en L1 et M1

Pour mémoire, la promotion 2017-2018 de **L1** serait de 530 étudiants (30 groupes de 18 étudiants) :

- 200 néo entrants tirés en sort
- 80 réorientés internes
- 50 SHN
- 200 redoublants

Benjamin Grosjean souligne que, dans ce contexte, les redoublants seront aussi nombreux que les néo-entrants, ce qui pose problème quant à la **dynamique pédagogique** de la nouvelle promotion.

Valérie Bazin s'inquiète des nouvelles procédures de recrutement des **étudiants DOM-TOM**, dans la mesure où les bacheliers issus de la Martinique, de la Guyane, de St Pierre et Miquelon, de Nouvelle Calédonie et de Polynésie française (qui n'ont pas de mention STAPS dans leur académie) seront désormais considérés comme bacheliers du secteur, et participeront au tirage au sort avec les autres bacheliers de l'académie (s'ils placent cette licence en vœu 1). Cette nouvelle règle ne tient pas compte des difficultés propres aux ressortissants des DOM-TOM dans la mesure où elle ne leur permettrait pas d'anticiper leur arrivée et l'achat d'un billet d'avion.

Caroline Duces rappelle que les **élèves de détermination EPS** qui ne bénéficient pas de places réservées en STAPS comme le demandent nos collègues EPS de l'académie et comme certains collègues de la F2SMH le souhaiteraient aussi. Les élèves de détermination sont des élèves qui choisissent dès la seconde un renforcement de 6h d'EPS en plus. Ce choix vient se substituer aux options possibles comme SES ou autres lors de l'entrée au lycée. Ils gardent généralement cet enseignement de renforcement jusqu'en Terminale. Il existe trois classes de détermination sur Toulouse aux lycées Bellevue, Rive Gauche et Raymond Nave. Parmi tous les élèves, le nombre qui souhaiterait entrer en STAPS est estimé à 20-30. Dans ce cas, ce sont des élèves qui ont ce projet depuis trois ans, ou plus et qui se sont donnés les moyens d'aller au bout. De plus, depuis 2013 pour favoriser la réussite des étudiants à l'université, il existe le dispositif -3/+3 pour ce type d'élèves qui ont choisi dès la seconde de se spécialiser en fonction d'un projet professionnel. Le tirage au sort ne permet pas la mise en place de ce dispositif.

NB : Les enseignants EPS des classes toulousaines nous ont fait passer un courrier dont ils voudraient que l'on soit co-signataire si nous adhérons à la demande.

En **M1**, les capacités d'accueil définies par les responsables de mention sont les suivantes :

- APAS : 30 étudiants
- EOPS : 40 étudiants
- MS : 25 étudiants.

5. Réflexion sur les règles de répartition des enseignements exercés à l'extérieur de la F2SMH

La F2SMH fait face à un sous-encadrement dans certaines filières qui a toutes les chances de s'aggraver l'année prochaine. De façon générale, il nous arrive de payer des vacataires alors même que nous disposons des compétences pédagogiques, mais certains de nos enseignants-titulaires réalisent une partie de leur service ailleurs, que ce soit dans le cadre d'une convention ou non.

C'est pourquoi l'équipe de direction souhaite qu'une réflexion soit engagée pour définir des règles claires, précises et écrites de modulation de service en fonction du type d'enseignement :

- au sein de composantes UPS
- au sein de composantes régionales en lien avec les STAPS
- au sein de composantes régionales sans lien avec les STAPS
- au sein de composantes non-régionales.

6. Poursuite de la réflexion en CP et en Cac

Dans la mesure où plusieurs dossiers abordés aujourd'hui demandent réflexion et/ou font l'objet d'intenses discussions, le Pdt de la CP propose que la prochaine **CP du 20 avril** soit consacrée quasi exclusivement à la réflexion sur le règlement intérieur, et notamment à la demande formulée par la direction que tous les enseignants de la composante consacrent obligatoirement 90% de leur service aux formations de la composante avant d'aller se proposer ailleurs.

Un **Conseil académique** (CAC = CP + CS) sera par ailleurs programmé le **Mardi 25 mai de 10h à 12h** pour discuter des capacités d'accueil de la F2SMH 2017-18 : quelles avancées depuis le vote du 10 novembre ? Quels aménagements possibles ?

Fin de la CP à 15h30